

L'État lorgne les 21 milliards des libéraux

La réforme des retraites place sous quasi-tutelle leurs caisses complémentaires dotées de très fortes réserves.

GUILLAUME GUICHARD
@guillaume_gul

SOCIAL « Modernisation » pour les uns, « étatisation » pour les autres. L'État compte profiter de la réforme des retraites pour mettre la main sur les très indépendantes et bénéficiaires caisses de pension des professions libérales. Un choc pour

les intéressés qui ont appris la nouvelle au moment de la publication du projet de loi, ce jeudi.

Principale mesure qui les fait bondir ? L'exécutif nommera par décret le directeur de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse des professions libérale (CNAVPL) qui verse la retraite de base des libéraux. Un DG auparavant élu par le conseil d'administration. Quant

aux dix sections professionnelles (médecins, agents d'assurance, vétérinaires, etc.) qui gèrent les retraites complémentaires, elles seront étroitement contrôlées par la CNAVPL. Une mise sous tutelle effectuée pour remettre de l'ordre et « rationaliser » le système, se défend l'entourage de Marisol Touraine, la ministre des Affaires sociales.

10 à 11 ans de prestations

Certes, certaines caisses ont pu être mal gérées, comme celle des médecins, reconnaissent les Libéraux qui s'étonnent de la sévérité de la décision. « Ils utilisent l'arme atomique alors qu'une tapette à mouche aurait suffi », fustige Michel Chassang, président de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL). Et le médecin de s'interroger, de façon faussement ingénue, « sur la finalité d'une telle démarche ». Les libéraux soupçonnent en fait le gouvernement de lorgner les 21 milliards de réserves des dix caisses,



l'équivalent de 10 à 11 ans de prestations et aussi du besoin de financement total du système des retraites en 2020. « Cette somme est le fruit des sacrifices consentis depuis 30 ans par les libéraux en prévision du papy-boom », se défend la CNAVPL. Au titre des efforts fournis, les libéraux doivent cotiser jusqu'à 65 ans pour partir avec une pension complémentaire sans décote. Près de quatre ans de plus (à date d'aujourd'hui) que les salariés du privé. Selon nos informations, la Cour des comptes se serait récemment intéressée de près à ces réserves en vue de les mutualiser.

Le siphonnage des trésors cachés des caisses, où qu'ils se trouvent, est un sport très pratiqué au sein de l'État en période de disette budgé-

taire. Et les libéraux ont peur d'être une future proie. Première étape, l'État pourrait mettre la CNAVPL en difficulté financière en accentuant les ponctions dont elle fait déjà l'objet au titre de la « compensation interrégimes » pour financer les caisses en fort déficit démographique (agriculteurs, artisans...). La deuxième étape consisterait à renflouer ladite caisse en branchant un tuyau sur les réserves des caisses complémentaires.

La priorité, pour les libéraux, est donc aujourd'hui de sécuriser dans la loi l'utilisation de leurs réserves afin, explique-t-on à la CNAVPL, « qu'elles ne puissent profiter qu'à ceux qui les ont patiemment constituées ». Bref, que la fourmi ne se fasse pas vider les poches par la cigale. ■

Les libéraux doivent cotiser jusqu'à 65 ans pour pouvoir partir avec une pension complémentaire sans décote.

C. ALMODOVAR/DIVERGENCE

L'agence de notation Fitch juge insuffisante la réforme des retraites

La réforme Ayrault « apparaît insuffisante pour effacer le déficit persistant des régimes de retraite », estime l'agence de notation Fitch dans un communiqué diffusé vendredi. Elle ne permettra pas « d'équilibrer le système à long terme », précise-t-elle alors

même qu'il est menacé par le vieillissement de la population. En particulier, rien n'est prévu pour ramener à l'équilibre les retraites des fonctionnaires. Seul avantage reconnu de la réforme : elle diminuera à court terme le déficit grâce aux mesures fiscales.

G. G.